

CONSEIL NATIONAL DU SIDA 11, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCÉE BUFFON 75696 PARIS CEDEX 14 T. 33 [0]1 40 56 68 50 F. 33 [0]1 40 56 68 90 WWW.CNS.SANTE.FR

FR

18/10/2012

L'OPPORTUNITÉ DE L'INSCRIPTION DE LA FUSION DES CENTRES DE DÉPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DU VIH ET DES IST DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Dans un avis adopté le 13 septembre 2012, le Conseil national du sida a rappelé son attachement à la fusion des consultations de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) pour le VIH, les hépatites B et C et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des IST (CIDDIST). Le Conseil constate aujourd'hui que la fusion n'a pas été inscrite dans le nouveau projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2013, actuellement en discussion au Parlement.

Le Conseil souhaite rappeler les bénéfices de cette fusion.

La fusion des centres répond tout d'abord à un double impératif de clarification administrative et de rationalisation budgétaire recommandé par de nombreuses instances (Cour des Comptes, Inspection générale des affaires sociales). Le Conseil national du sida souligne que 3/5 des structures existantes, à la fois CDAG et CIDDIST, doivent tenir une double comptabilité et que les centres sont contraints par des circuits de financement complexes. Un financement unique par l'Assurance maladie devrait être privilégié.

Par ailleurs, la fusion des CDAG-CIDDIST peut permettre, à moyens constants, de renforcer l'offre de dépistage et d'élargir les missions traditionnelles des centres, en particulier en termes d'horaires d'ouverture, d'actions innovantes de dépistage, pour toucher les populations les plus vulnérables aux risques de transmission du VIH et des IST. Le Conseil rappelle que le renforcement de l'offre de dépistage constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs extrêmement ambitieux fixés par le dernier plan national de lutte contre le VIH/sida et les IST 2010-2014. Il apparaît notamment indispensable de toucher les 25 000 à 30 000 personnes qui ignorent aujourd'hui leur séropositivité au VIH, et qui devraient impérativement bénéficier d'une prise en charge.

La fusion des centres, réalisée à coûts constants est à inscrire dans une logique d'optimisation de l'efficience de notre système de santé. En effet, le renforcement de l'offre de dépistage entraîné par cette fusion a pour objectif d'accroître le nombre de personnes dépistées et d'assurer leur accès plus précoce au traitement, offrant un double bénéfice :

- d'une part, pour les personnes infectées, celui de réduire les coûts médicaux liés aux complications consécutives à une prise en charge tardive ;
- d'autre part, de diminuer le nombre de nouvelles infections au VIH et ainsi de réduire les coûts futurs de prise en charge grâce aux infections évitées; en effet, le traitement des personnes infectées permet de réduire fortement le risque de transmission secondaire du virus.

Pour l'ensemble de ces raisons, la fusion des CDAG-CIDDIST constitue une opportunité indéniable de simplification, de rationalisation et de dynamique dans la lutte contre le VIH/sida et les IST.

Retrouvez aussi la Note valant avis sur le site du CNS: http://www.cns.sante.fr/spip.php?article429

Contacts:

- Julien Bressy, Chargé de communication : 01 40 56 68 52 | 06 35 26 85 71 | julien.bressy@sante.gouv.fr
- Laurent Geffroy, Conseiller-expert: 01 40 56 68 58 06 63 96 63 33 Laurent geffroy@sante.gouv.fr

Créé en 1989, le Conseil national du sida est un organe consultatif indépendant composé de 24 membres spécialistes du VIH/sida, représentants de la société civile ou militants associatifs.

Le Conseil national du sida émet des avis et des recommandations sur toutes les questions posées par le VIH/sida à la société. Ses travaux sont adressés aux autorités politiques et à l'ensemble des personnes concernées par l'épidémie.

Le Conseil national du sida participe ainsi à la réflexion sur les politiques publiques et œuvre au respect des principes éthiques fondamentaux et des droits des personnes.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cns.sante.fr